

Brioude, 20 Mars 2017

Aux parents des élèves des classes de 3^{ème}

Objet : INFORMATIONS BOURSES LYCEE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Les dossiers de demande de bourses lycée (Seconde cycle long baccalauréat ou seconde cycle court CAP), sont à la disposition des élèves au secrétariat de notre établissement.

Pour déterminer vos droits à l'obtention des bourses lycée au titre de l'année 2017-2018 : selon le nombre d'enfants à charge, comparez **vos Revenu Fiscal de Référence** (figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition de **l'année 2016 sur les revenus 2015**) avec **le tableau du barème d'attribution** au verso de cette feuille.

Une photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition, **parfaitement lisible**, devra donc **obligatoirement** être jointe au dossier.

Si vos revenus sont en-dessous du plafond, vous devez déposer une demande **rapidement** quelle que soit l'orientation future de vos enfants, même si celle-ci n'est pas encore définie ; si vos revenus sont au-dessus, c'est inutile.

Nous vous précisons qu'il est obligatoire de constituer un nouveau dossier pour l'obtention d'une bourse en lycée même si l'élève est déjà boursier en classe de 3^{ème}.

Comme l'Inspection Académique nous le suggère, les demandes de bourse doivent être déposées dès maintenant. Afin d'assurer au mieux la gestion de votre dossier, vous devrez remettre les dossiers complets au secrétariat, **de préférence avant les vacances de printemps**. La date limite de dépôt des dossiers est fixée officiellement au **20 Juin 2017**.

Pour faire une demande, il faut retirer, au Secrétariat de l'établissement, un dossier qui devra être retourné à :

**Collège - Lycée Saint-Julien
Secrétariat - BP 27
43101 BRIOUDE CEDEX**

Pour tous renseignements, nous sommes à votre disposition du **lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Directeur,
Jean-Luc VACHELARD.

✂-----

Coupon-réponse à remplir et à remettre à l'accueil de l'établissement.

Mr, M^{me}, parents de, élève de 3^{ème}
ont pris connaissance de la circulaire d'informations des bourses lycée pour l'année scolaire 2017-2018

souhaite(nt) remplir un dossier de bourses ne souhaite(nt) pas remplir un dossier de bourses

Signature,

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2017-2018

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 827	14 111	11 985	9 666	6 007	2 348
2	19 197	15 396	13 073	10 543	6 675	2 805
3	21 939	17 961	15 253	12 302	8 010	3 718
4	25 368	20 529	17 433	14 059	9 344	4 629
5	28 795	24 378	20 701	16 695	11 347	5 998
6	32 910	28 226	23 970	19 333	13 350	7 365
7	37 023	32 075	27 240	21 967	15 352	8 735
8 ou plus	41 138	35 926	30 509	24 604	17 355	10 103
Montant annuel de la bourse	432 €	531 €	627 €	723 €	819 €	918 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €